

Province de Québec
Municipalité de Barraute
Comté d'Abitibi

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la susdite Municipalité, tenue à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville de Barraute, en date du 3 avril 2023, à 19 h 00. Sont présents à cette assemblée, les conseillers municipaux : Monsieur Guy Gignac et Mesdames Manon Plante et Marie-Joëlle Desrosiers. Formant quorum en la présence et sous la présidence de Mme Josseline Lepage, mairesse. Mme Josée Beauregard, directrice générale est aussi présente à la séance.

2023-0403-066

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Guy Gignac, secondé par Mme Manon Plante et unanimement résolu que l'ordre du jour suivant soit et est par la présente adopté :

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 mars 2023
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mars 2023
5. Adoption des comptes Municipalité de Barraute
6. Première période de questions
 - 6.1. Suivi
 - 6.1.1. Analyse des comptes à recevoir
 - 6.1.2. État financier – Février 2023
 - 6.1.3. MRC d'Abitibi – Prolongation Projet piste de vélo de montagne – Fonds Forêt
 - 6.1.4. CLSC
7. Suivi des dossiers des conseillers
8. Règlement # 190 relatifs à la démolition d'immeubles
9. Engagement d'une technicienne en loisirs
10. Émission de billets pour règlement d'emprunt
11. Résolution de concordance de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 140 000 \$ qui sera réalisé le 11 avril 2023
12. Autorisation signataire tableau combiné
13. MRC Abitibi – Demande d'appui
14. Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie – Appui
15. École Secondaire Natagan – Gala Méritas – Contribution financière
16. MERN – Autorisation d'aménager un sentier pédestre – Dossier # 002204-21-908
17. Centre de services scolaire Harricana – Autorisation utilisation aréna (Fête Foraine)
18. Centre de services scolaire Harricana – Autorisation utilisation aréna (Bingo)
19. La Foire du Camionneur de Barraute – Autorisation utilisation aréna (Bénévoles)
20. Tour de l'Abitibi – Autorisation de passage
21. Horaire d'été – Personnels administratifs
22. Inventaire des terrains à vendre
23. Varia :

24. Deuxième période de questions

25. Levée de l'assemblée

2023-0403-067

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 6 MARS 2023

Il est proposé par Mme Marie-Joëlle Desrosiers, secondé par Mme Manon Plante et unanimement résolu que le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 6 mars 2023 soit et est par la présente adopté.

2023-0403-068

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 MARS 2023

Il est proposé par Mme Marie-Joëlle Desrosiers, secondé par Mme Manon Plante et unanimement résolu que le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 13 mars 2023 soit et est par la présente adopté.

2023-0403-069

ADOPTION DES COMPTES MUNICIPALITÉ DE BARRAUTE

Il est proposé par M. Guy Gignac, secondé par Mme Marie-Joëlle Desrosiers et unanimement résolu que les comptes suivants, soient et sont par la présente adoptés et le paiement autorisé :

CHÈQUES DE MARS 2023

#36593	Claire St-Pierre - Entretien ménager	900.00 \$
#36594	Ass. de hockey mineur - Commandite ballon sur glace	500.00 \$
#36595	Ville d'Amos - Enfouissement/Remplissage de bombonne	8 032.86 \$
#36596	Hydro-Québec - Aréna/Éclairage public	7 659.12 \$
#36597	Dépanneur Béjamy - Essence Cam 002	118.00 \$
#36598	Intermarché Barraute - Café/Crème/filtres	44.22 \$
#36599	Harnois Énergies - Dièsel	4 547.12 \$
#36600	La Corporation du Mont-Vidéo - Affiche plan de visibilité	402.41 \$
#36601	Fonds des biens et des services - Normes ouvrages routiers	59.56 \$
#36602	Canadien National - Passage à niveau/Location de sites	1 857.73 \$
#36603	Usinage Lacroix - 2 bearings Cam 011	183.96 \$
#36604	Robert Boileau - Entretien/Analyse des gaz Zamboni	3 119.32 \$
#36605	CMP Mayer - Chapeaux/Cagoule pompiers	1 287.73 \$
#36606	Les Entreprises Hardy - Essence Pic 006/Pic 003	459.83 \$
#36607	Offroy.ca - Système téléphonique	247.01 \$
#36608	Buro Plus Gyva - Fournitures de bureau/Encre	281.98 \$
#36609	Réseau Biblio - Colle de réparation	12.65 \$
#36610	La Brasserie Labatt - Aréna	3 446.57 \$
#36611	Livraison Parco - Transport	59.05 \$
#36612	Ville de Rouyn-Noranda - 4 formations matières dangereuses Pompiers	836.79 \$
#36613	Mécanique Gélinas - Essence Pic 003-Pic 006/Huile Mac 004/Cert. cadeau	745.69 \$
#36614	Centre du Camion Mabo - Courroies Cam 016	313.30 \$
#36615	Mabo Val-d'Or - Pièces Cam 007	23.11 \$
#36616	Ultramar Parkland Corporation - Propane	1 477.08 \$
#36617	Medimage - Matériel de sécurité et cartes d'identité	748.46 \$
#36618	La Galerie du Livre - Achats de livres biblio	796.04 \$
#36619	Équipements Nordmax - Hose chargeur Mac 003 Ass. des gestionnaires en sécurité incendie et civile - Cotisation	20.68 \$
#36620	membre	339.18 \$
#36621	Toromont Cat - Filtreur pour transmission Mac 001	48.89 \$
#36622	Zip Lignes - 12 Numéro civique	297.18 \$

#36623	Autobus Maheux - Transport analyses	50.36 \$
#36624	Millaire & Godbout - Entretien Mac 001	278.48 \$
#36625	UAP - Inventaire garage	598.22 \$
#36626	Samuel Lacroix - Subvention couches lavables	100.00 \$
#36627	Propane Élite - 3 réservoirs 420 lbs	206.96 \$
#36628	GLS - Transport	9.92 \$
#36629	Télébec - Inscription annuaire	26.81 \$
#36630	Hydro-Québec - Poste/Entrepot parc Centre de rénovation Barraute -	1 131.08 \$
#36631	Tapis/Aréna/Garage/Biblio/Éco-centre	441.63 \$
#36632	Ultramar Parkland Corporation - Propane	1 597.62 \$
#36633	Lilaine Cayouette - Frais de déplacement	55.00 \$
#36634	Vidéotron - Aréna/Garage	219.44 \$
#36635	Larouche Bureautique - Copies facturables	875.00 \$
#36636	Gaétan Roy - Remb. frais dentaire	849.80 \$
#36637	Vidéotron - Biblio/Hotel de ville	114.86 \$
#36638	Ministre des Finances du QC - Inscription OPA	125.00 \$
#36639	Saniquip - Achat camion benne Cam 017	324 168.56 \$
#36640	Visa Desjardins - Windows Pro/Canva	184.86 \$
#36641	Deshaies - Resto Aréna	3 610.92 \$
#36642	Laurence Tremblay - Frais de déplacement	125.00 \$
#36643	GLS - Transport	52.11 \$
#36644	Dessercom Inc. - Changer électrodes du défibrillateur aréna	279.39 \$
#36645	Horizon SF - Permis Fond Forêt	1 517.67 \$
#36646	Carignan Cuisine - Pizzas Aréna	689.85 \$
#36647	Salon Caro Tout Court - Cert. Cadeau	50.00 \$
#36648	Bell Mobilité - Cellulaires	615.94 \$
#36649	Hydro-Québec - Poste/4H/Garage	2 157.78 \$
#36650	Pages Jaunes - Frais communications (Oct. à février 2023)	284.33 \$
#36651	Josée Beauregard - Frais de déplacement	55.00 \$
#36652	Éric Gauthier - Remb. Frais dentaire	184.00 \$
#36653	H2Lab - Analyse	561.25 \$
#36654	Boutique Loup & Cie - Vêtements sports Soccer 2022	734.03 \$
#36655	SADC Harricana - Coûts publicité Marchés Publics	794.45 \$
#36656	SAAQ - Demande dossiers de conduite	13.50 \$
#36657	Dépanneur Ben - Cert. Cadeaux Hydro-Québec - Poste/Terrain	45.00 \$
#36658	baseball/Pompasse/Caserne/Quai	1 389.47 \$
#36659	Municipalité de Landrienne - Compost Janvier et Février	1 289.20 \$
#36660	Délima Vallée - Cert. Cadeaux	135.00 \$
#36661	Frito Lay Canada - Aréna	338.99 \$
#36662	Ministère ressources naturelles - Bail Lac Fiedmont	229.95 \$
#36663	Manufacture Sling-Chocker - Pièces Cam 016	157.56 \$
#36664	Les Ateliers Dufour & Ass. - 2 ressorts peinture Cam 016	264.05 \$
#36665	Propane Élite - Propane garage	602.99 \$
#36666	Harnois Énergies - Dièsel	3 411.25 \$
#36667	Pages Jaunes - Frais communications Mars 2023	57.04 \$
#36668	Corporation des officiers municipaux - Adhésion COMBEQ	436.91 \$
#36669	Équipement SMS - Patins Cam 016	597.73 \$
#36670	Vincent Levesque - Remb. Dentaires final	676.00 \$
#36671	Josseline Lepage - Frais de déplacement Hydro-Québec - Poste/Hotel de ville/Pompasse/Éco-	55.00 \$
#36672	centre/Parc/Biblio	3 071.96 \$
#36673	Thomson Reuters Canada - Code municipal	226.80 \$
#36674	Millaire & Godbout - Cam 016/Cam 015/Cam 017/Garage	1 472.24 \$
#36675	Ultramar Parkland Corporation - Propane Les Entreprises Hardy - Cert. Cadeau/Antigel Cam 016/Essence	2 592.31 \$
#36676	Pic 006	241.84 \$

#36677	Sophie Heyne - Articles de cuisine Aréna	93.07 \$
#36678	M.A.Y.A. - Confiseries Aréna	235.26 \$
#36679	Distribution Sogitex - Articles cuisine/Laveuse Caserne	15 365.58 \$
#36680	Sophie Heyne - Frais de déplacement	110.00 \$
	Salaires Mars 2023	51 583.26 \$
	Total	<u>466 302.80 \$</u>

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Plusieurs citoyens se sont présentés à cette séance afin de donner leurs explications concernant le dossier des roulottes de camping. La mairesse n'a fait aucun envoi de lettre suite au refus des membres du Conseil. Une discussion sera apportée afin de publier un avis sur ce sujet sur notre site internet. Un suivi sera fait à la prochaine séance.

SUIVI

ANALYSE DES COMPTES À RECEVOIR

Mme Beauregard présente l'état des comptes à recevoir au 3 avril 2023.

ÉTAT FINANCIER – FÉVRIER 2023

L'état financier de février 2023 a été déposé.

MRC D'ABITIBI – PROLONGATION PROJET PISTE DE VÉLO DE MONTAGNE – FONDS FORÊT

Mme Beauregard a reçu la lettre de la MRC d'Abitibi afin d'avoir l'acceptation pour une prolongation sur notre projet de développement de sentiers au Mont-Vidéo. Notre projet est prolongé jusqu'au 1^{er} décembre 2024.

CLSC

Mme la mairesse fait un compte-rendu de la réunion sur l'avenir des CLSC.

SUIVI DES DOSSIERS DES CONSEILLERS

MME MARIE-JOËLLE DESROSIERS, DISTRICT # 2

Suite à la rencontre du Mont-Vidéo, la directrice générale a remis sa démission. Le Mont-Vidéo a reçu plusieurs subventions pour faire l'acquisition d'un BR.

M. GUY GIGNAC, DISTRICT # 3

Suite à une discussion avec M. Falardeau, une rencontre du comité Serres et Jardins aura lieu le 17 avril prochain.

2023-0403-070

RÈGLEMENT # 190 RELATIFS À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES

Lecture faite, il est proposé par M. Guy Gignac, secondé par Mme Manon Plante et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute adopte le règlement # 190 relatifs à la démolition d'immeubles.

2023-0403-071

ENGAGEMENT D'UNE TECHNICIENNE EN LOISIRS

Attendu que la Municipalité de Barraute a publié une offre d'emploi en tant que technicien (ne) en loisirs ;

Attendu que suite à des entrevues avec deux (2) candidats, il a été convenu de procéder à l'embauche de Mme De Courval ;

Attendu qu' une période de probation de trois (3) mois lui a été opposée ;

Attendu que la date d'embauche a été le 21 mars dernier pour un poste permanent de 40 heures par semaine au salaire de l'échelon 1 présenté dans la politique de ressources humaines ;

Il est proposé par Mme Manon Plante, secondé par M. Guy Gignac et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute embauche Mme Alexandra De Courval au sein de notre équipe en tant que technicienne en loisirs.

2023-0403-072

ÉMISSION DE BILLETS POUR RÈGLEMENT D'EMPRUNT

Soumission pour l'émission de billets

Date d'ouverture : 3 avril 2023	Nombre de soumissions : 3
Heure d'ouverture : 10 h	Échéance moyenne : 4 ans et 6 mois
Lieu d'ouverture : Ministère des Finances du Québec	Date d'émission : 11 avril 2023
Montant : 1 140 000 \$	

Attendu que la Municipalité de Barraute a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 11 avril 2023, au montant de 1 140 000 \$;

Attendu qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19 ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1. BANQUE ROYALE DU CANADA

53 400 \$	4,48000 %	2024
56 100 \$	4,48000 %	2025
58 700 \$	4,48000 %	2026
61 700 \$	4,48000 %	2027
910 100 \$	4,48000 %	2028
Prix : 100,00000	Coût réel : 4,48000 %	

2. FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

53 400 \$	4,95000 %	2024
56 100 \$	4,65000 %	2025
58 700 \$	4,40000 %	2026
61 700 \$	4,35000 %	2027
910 100 \$	4,35000 %	2028
Prix : 98,43300	Coût réel : 4,75820 %	

3. CAISSE DESJARDINS DE L'EST DE L'ABITIBI

53 400 \$	4,89780 %	2024
56 100 \$	4,89780 %	2025
58 700 \$	4,89780 %	2026
61 700 \$	4,89780 %	2027
910 100 \$	4,89780 %	2028
Prix : 100,00000	Coût réel : 4,89780 %	

Attendu que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse ;

Il est proposé par Mme Marie-Joëlle Desrosiers, secondé par M. Guy Gignac et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;

QUE la Municipalité de Barraute accepte l'offre qui lui est de BANQUE ROYALE DU

CANADA pour son emprunt par billets en date du 11 avril 2023 au montant de 1 140 000 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéro 144 et 147. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans ;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

2023-0403-073

**RÉSOLUTION DE CONCORDANCE DE COURTE ÉCHÉANCE
RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE
1 140 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 11 AVRIL 2023**

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Barraute souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 140 000 \$ qui sera réalisé le 11 avril 2023, réparti comme suit :

Règlements d'emprunt #	Pour un montant de \$
144	386 300 \$
144	666 100 \$
147	56 500 \$
147	31 100 \$

Attendu qu' il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence ;

Attendu que, conformément au 1^{re} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 144 et 147, la Municipalité de Barraute souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements ;

Il est proposé par Mme Marie-Joëlle Desrosiers, secondé par M. Guy Gignac et résolu unanimement :

Que les règlements d'emprunts indiqués au 1^{re} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 11 avril 2023 ;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 11 avril et le 11 octobre de chaque année ;
3. les billets seront signés par la mairesse et la greffière-trésorière ;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2024.	53 400 \$	
2025.	56 100 \$	
2026.	58 700 \$	
2027.	61 700 \$	
2028.	64 400 \$	(à payer en 2028)
2028.	845 700 \$	(à renouveler)

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2029 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 144 et 147 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 11 avril 2023), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

2023-0403-074

AUTORISATION SIGNATAIRE TABLEAU COMBINÉ

Il est proposé par Mme Manon Plante, secondé par Mme Marie-Joëlle Desrosiers et unanimement résolu que la mairesse, Mme Josseline Lepage et la directrice générale | greffière-trésorière, Mme Josée Beauregard soient et sont par la présente autorisées à signer pour et au nom de la Municipalité de Barraute, le tableau combiné et tout documents pour l'émission d'une somme de 1 140 000 \$.

2023-0403-075

MRC ABITIBI – DEMANDE D’APPUI

- Considérant que la MRC d’Antoine-Labelle a subi une attaque informatique et que cela a occasionné des coûts importants ;
- Considérant qu’une attaque informatique peut causer plusieurs problématiques dont notamment l’arrêt complet des activités, des perturbations de services, une demande de rançon, l’atteinte à la réputation de l’organisme, des problématiques chez les contribuables, etc. ;
- Considérant que la violation de données est un fléau touchant de plus en plus d’organisations publiques, voire municipales ;
- Considérant que les municipalités et MRC ont, pour la plupart, des besoins importants de mise à jour informatique afin d’assurer une prévention des infiltrations ou attaques possibles ;
- Considérant que certaines mesures peuvent aider à prévenir et améliorer la sécurité et la protection des données informatiques, mais que ces opérations et acquisitions nécessitent souvent des coûts importants ;
- Considérant qu’afin d’assurer une meilleure cybersécurité, les municipalités et MRC devront revoir les sommes attribuées à ce budget et souvent, de façon importante ;
- Considérant que le gouvernement du Québec a intérêt à soutenir les municipalités et les MRC afin d’assurer une meilleure sécurité des données numériques afin que celles-ci puissent faire de cet enjeu une réelle priorité ;

En conséquence, il est proposé par M. Guy Gignac, secondé par Mme Marie-Joëlle Desrosiers, et unanimement résolu de :

- d’appuyer la MRC d’Antoine-Labelle et demander au gouvernement provincial de voir à l’élaboration d’un programme d’aide financière permettant aux municipalités et aux MRC de mettre, entre autres, des outils visant une meilleure sécurité et protection de leurs données informatiques ou d’acquérir de l’équipement ou des logiciels visant également à protéger adéquatement les données en leur possession ;
- Transmettre cette résolution aux MRC du Québec pour appui, de même qu’à la FQM et à l’UMQ.

2023-0403-076

JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L’HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE - APPUI

- Considérant que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu’aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l’orientation sexuelle, de l’identité de genre ou de l’expression de genre ;
- Considérant que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;
- Considérant que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l’homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;
- Considérant que le 17 mai est la Journée internationale contre l’homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu’elle résulte d’une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003 ;
- Considérant qu’il y a lieu d’appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

Il est proposé par M. Guy Gignac, secondé par Mme Manon Plante et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute proclame le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle.

2023-0403-077

ÉCOLE SECONDAIRE NATAGAN – GALA MÉRITAS – CONTRIBUTION FINANCIÈRE

Attendu que la Municipalité de Barraute a reçu une lettre de l'École Secondaire Natagan pour leur soirée Gala Méritas ;

Il est proposé par Mme Marie-Joëlle Desrosiers, secondé par Mme Manon Plante et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute alloue une somme de 100,00 \$ au Gala Méritas organisé par l'École Secondaire Natagan, le 8 juin 2023, pour souligner l'effort et le mérite des élèves.

MERN – AUTORISATION D'AMÉNAGER UN SENTIER PÉDESTRE – DOSSIER # 002204-21-908

La Municipalité de Barraute n'aménagera pas un sentier pédestre tel qu'illustré sur la carte reçue du ministère.

2023-0403-078

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE HARRICANA – AUTORISATION UTILISATION ARÉNA (FÊTE FORAINE)

Attendu que la Municipalité de Barraute a reçu une demande par courriel du Centre de services scolaire Harricana concernant l'utilisation de l'aréna pour leur fête Foraine prévue le 23 juin 2023 en cas de pluie ;

Il est proposé par Mme Marie-Joëlle Desrosiers, secondé par M. Guy Gignac et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute accepte que le Centre de services scolaires Harricana utilise l'aréna en cas de pluie pour leur fête Foraine prévue le 23 juin prochain afin d'y installer des jeux gonflables.

2023-0403-079

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE HARRICANA – AUTORISATION UTILISATION ARÉNA (BINGO)

Attendu que la Municipalité de Barraute a pris connaissance de la demande reçue du Centre de services scolaire Harricana pour l'utilisation de l'aréna pour le bingo à la Fête du Travail du 4 septembre 2023 ;

Il est proposé par Mme Marie-Joëlle Desrosiers, secondé par M. Guy Gignac et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute accepte que le Centre de services scolaire Harricana organise le bingo à la Fête du Travail soit le 4 septembre prochain à l'aréna afin de financer les activités scolaires.

2023-0403-080

LA FOIRE DU CAMIONNEUR DE BARRAUTE – AUTORISATION UTILISATION ARÉNA (BÉNÉVOLES)

Il est proposé par Mme Manon Plante, secondé par Mme Marie-Joëlle Desrosiers et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute :

- autorise la Foire du Camionneur de Barraute Inc. à utiliser l'aréna municipal de Barraute pour le tournoi de la Foire du Camionneur qui se tiendra le 6 mai prochain ;
- confirme que l'aréna municipal de Barraute est conforme aux normes de sécurité du Québec et est situé sur le territoire de la Municipalité de Barraute.

2023-0403-081

TOUR DE L'ABITIBI – AUTORISATION DE PASSAGE

- Attendu que la Municipalité de Barraute a reçu une demande d'autorisation de passage de Tour de l'Abitibi ;
- Attendu que la 53^e édition du Tour de l'Abitibi sera présentée du 10 au 16 juillet 2023 ;
- Attendu que le passage des cyclistes sur notre territoire sera le 13 juillet 2023 en début de soirée vers 17 h 15 ;
- Attendu que la coordination de cette activité sera assurée par le comité technique du Tour cycliste de l'Abitibi ;

Il est proposé par Mme Marie-Joëlle Desrosiers, secondé par Mme Manon Plante et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute autorise le passage du Tour de l'Abitibi le jeudi 13 juillet 2023 vers 17 h 15.

2023-0403-082

HORAIRE D'ÉTÉ – PERSONNELS ADMINISTRATIFS

- Attendu que les employés des services administratifs ont transmis une demande d'horaire flexible pour l'été 2022 et une modification à l'horaire du bureau municipal ;
- Attendu que la Politique de ressources humaines offre la possibilité d'un horaire flexible ;

Il est proposé par M. Guy Gignac, secondé par Mme Manon Plante et unanimement résolu que le Conseil municipal autorise le personnel de soutien administratif de l'Hôtel de ville, soit l'adjointe administrative, la secrétaire à la direction générale et l'étudiante à la réception à modifier leur horaire de travail et de modifier les heures d'ouverture du bureau municipal pour un horaire saisonnier, soit du 1^{er} mai au 29 septembre 2023 inclusivement :

- les heures d'ouverture du bureau municipal seront modifiées : de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h du lundi au vendredi, au lieu de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ;
- Les employés affectés à ce service pourront fonctionner selon un horaire flexible et leur semaine de travail se terminera donc le vendredi midi, selon un horaire rotatif entre le personnel. L'horaire sera établi et autorisé par le directeur général selon les mêmes modalités que l'horaire de vacances ;
- Cette mesure contribuera à l'amélioration des conditions de travail du personnel municipal et permettra aux employés de prendre diverses dispositions pour vaquer à leurs obligations personnelles sans avoir à prendre une demi-journée de congé ;
- Il est entendu que l'horaire saisonnier s'échelonne du 1^{er} mai au 29 septembre 2023 inclusivement et que la direction générale se garde le pouvoir d'annuler cette mesure selon les modalités inscrites à la Politique de ressources humaines.

INVENTAIRE DES TERRAINS À VENDRE

Avant de publier l'inventaire des terrains à vendre, la directrice contactera les voisins des terrains enclavés.

VARIA

2023-0403-083

MRN – CESSION À TITRE GRATUIT DU LOT 5 379 894 DU CADASTRE DU QUÉBEC À DES FINS MUNICIPALES – RÉSERVOIR INCENDIE

- Attendu que la Municipalité de Barraute a envoyé une demande d'utilisation du territoire public au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles le

16 décembre 2022 ;

Attendu que nous avons reçu réponse à notre demande le 22 mars dernier dans laquelle la cession à titre gratuit du lot 5 379 894 afin d'y installer un réservoir incendie d'une capacité de 20 000 gallons pour desservir la Municipalité de Barraute et la Municipalité de La Corne a été acceptée ;

Attendu que cette cession exige des frais d'administration au montant de 1 117,00 \$ plus les taxes ainsi que la rédaction d'un acte notarié ;

Attendu que ces frais sont divisés entre les deux (2) municipalités participantes ;

Il est proposé par Mme Marie-Joëlle Desrosiers, secondé par M. Guy Gignac et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute procède à l'acquisition de ce terrain portant le cadastre 5 379 894 pour l'installation d'un réservoir incendie et autorise Mme Josseline Lepage, mairesse et Mme Josée Beauregard, directrice générale à signer tous les documents nécessaires.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2023-0403-084

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Mme Marie-Joëlle Desrosiers de lever la présente assemblée à 20 h 37.

Mme Josseline Lepage
Mairesse

Mme Josée Beauregard
Directrice générale